

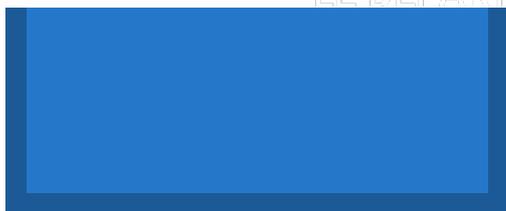
INSERTION — **PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES**

Le Département de Seine-et-Marne peut venir au secours des personnes vulnérables à travers des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ou des mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ). Il agit également en soutenant financièrement les associations qui luttent contre les violences conjugales ou œuvrent en faveur de l'accès aux droits.



Accompagnement

> L'accompagnement des personnes vulnérables



Associations

- > Soutien aux associations



Violences intra-familiales

- > La maltraitance des personnes vulnérables